

Contrôle sur pièces de l'EHPAD du CH de Centre Bretagne site de Loudéac

Juillet 2024

Tableau de synthèse des prescriptions et des recommandations définitives

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Poursuivre et finaliser la rédaction du projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF	12 mois	Projet d'établissement
Ecart_02	1 - Gouvernance	Prescription_02	Formaliser la mise en place du conseil de la vie sociale par la prise d'une décision fixant le nombre et la répartition de ses membres (article D311-4 du CASF).	3 mois	Décision instituant le CVS
Ecart_03	1 - Gouvernance	Prescription_03	Mettre en conformité les relevés de conclusion du conseil de la vie sociale dans le respect de la réglementation (article D311-20 du CASF).	6 mois	Relevés de conclusion du CVS signés par le Président (Résidence La Rose des Sables)
Ecart_04 et Ecart_05	1 - Gouvernance	Prescription_04	Compléter le règlement de fonctionnement afin d'être en conformité avec la réglementation (articles R311-35 et R311-37 du CASF) et le soumettre aux instances représentatives du personnel ainsi qu'au CVS et le faire valider par l'instance compétente de l'organisme gestionnaire afin de le mettre en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	6 mois	Règlement de fonctionnement
Remarque_04 et Remarque_05	1 - Gouvernance	Prescription_06	Elaborer des fiches de poste nominatives et signées pour : <ul style="list-style-type: none"> - les deux IDE positionnées sur des missions d'IDEC - les deux cadres de santé Afin de fixer clairement les missions de celles-ci.	6 mois	Fiches de postes des 2 IDEC et des 2 cadres de santé de l'EHPAD

Remarque_01	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Elaborer une fiche de poste nominative, datée et signée pour la directrice afin de formaliser les missions de celle-ci.		
Remarque_02	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Formaliser dans une procédure écrite et validée les mesures mises en œuvre pour assurer de manière efficiente la continuité de la fonction de direction.		
Remarque_06	2 - Ressources Humaines	Recommandation_06	Formaliser la mise en place d'action de compagnonnage ou de doublure mise en place dans la procédure d'accueil du nouvel arrivant.		
Remarque_08	2 - Ressources Humaines	Recommandation_08	Elaborer un plan de continuité d'activité		
Ecart_06	1 - Gouvernance	Recommandation_09	Elaborer une fiche de poste nominative et signée pour le médecin gériatre remplissant les missions de coordination telles que listées à l'article D312-156 du CASF.		

220006506_CH DU CENTRE BRETAGNE